

PROTOCOLE D'UTILISATION DES TÉLÉPHONES PORTABLES AU LYCÉE

Une étude faite auprès des enseignants et des élèves du lycée de Pont de Buis en 2020-2021 montre que, malgré l'interdiction, les élèves utilisent leurs téléphones portables en classe et sur une trop grande plage horaire dans la journée.

Le protocole suivant a été élaboré par un groupe de travail, et validé en Conseil d'Administration. Il précise simplement le règlement intérieur sur l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables en classe.



Pour charger ton portable :
organise tes temps libres pour le faire (internat, foyer, salle de permanence, ...) mais pas en salle de classe, ni à l'atelier.



En cas de message ou appel urgent à passer, tu as : les interours, les pauses, et tes soirées pour le faire.

Le protocole est adaptable selon **les besoins pédagogiques** de vos enseignants



Lieux où le portable est autorisé :

- la cour,
- les extérieurs du lycée,
- l'internat,
- le foyer,
- la salle de permanence



Le non-respect de ce protocole entrainera un suivi avec un membre de l'équipe éducative accompagné d'une réponse adaptée à chaque situation.

